

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-sept,

le 12 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
6 DECEMBRE 2017

DATE d'AFFICHAGE  
22 DECEMBRE 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	36
Présents :	31
Votants :	34

**Etaients Présents :** MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONÇALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

**Etaients Absents Excusés :** MM. Jean-François BREGER, - Alain DANIEL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Mmes Mireille LUCAS, - Yvette LOUER.

**M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**

**M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD**

**Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Emmanuelle GONÇALVES a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°137-2017 – SOLIDARITES – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN  
LOCAL : SALLE DU BOIS GESTIN A NOYAL-MUZILLAC**

M. Christian DROUAL, Vice-président en charge des solidarités, rappelle que la Communauté de Communes est propriétaire des espaces communs, dont la salle de restauration de la Résidence du Bois Gestin, située rue du Martin Pêcheur à Noyal-Muzillac. Par délibération n°175-2016 du 13 décembre 2016, la mise à disposition de cette salle à la commune de Noyal-Muzillac a été renouvelée, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, contre le versement d'un loyer mensuel de 200 € et le paiement des charges afférentes. Celle-ci prend à sa charge la gestion de la location au public (états des lieux et petites réparations, si nécessaire) ainsi que l'entretien des locaux (ménage de la salle, la cuisine).

Le bail arrivant à échéance, il est proposé de le renouveler, en accord avec la commune de Noyal-Muzillac. La durée de la mise à disposition serait de 3 ans au lieu d'une année, soit 2018, 2019 et 2020. Les autres conditions restent inchangées.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **SIGNER** le renouvellement de la convention de mise à disposition du local «Salle du Bois Gestin» située Rue des Martins Pêcheurs, avec la commune de Noyal-Muzillac aux conditions décrites ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac,  
Le Président

